



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

N° 2024-02-13/14
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

...

SEANCE
DU 13 FÉVRIER 2024

...

L'An deux mille vingt-quatre, le 13 février, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 7 février 2024, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 18h00, sous la présidence de MONSIEUR GUY LEFRAND, Président.

Mme France BARILLER, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

PRÉSENTS :

M BOREGGIO Sylvain, M DAUCHEZ Philippe, M DERRAR Mohamed, M DOSSANG Guy, M DOUARD Daniel, M ETTAZAOUI Driss, Mme HANNOTEAUX Maryvonne, M LEFRAND Guy, Mme LUVINI Françoise, M MABIRE Arnaud, M PAVON Jean-Pierre, M ROYOUN Claude, M RIGAL-ROY Olivier, M RONNE Christian, M CRETOT Didier, M JUPILLE Pascal, M COMONT Alain, Mme BERTIN Sophie, Mme JAUPITRE Isabelle, M FINIX Richard, Mme MORVAN Valérie, M BIET Francis, Mme LEMARIÉ Anne-Marie, M CHAUVIN Michel, M ROUGER Guillaume, M CONFAIS Max, M CAILLEUX Jean-Michel, Mme CANEL Françoise, Mme BROCHAND-DULAC Gabrielle, M JARRY Jacky, M MOMPER Jean-Luc, Mme TREMEL Emmanuelle, Mme PHILIPPE Martine, M CHOKOMERT Patrice, M HAMEL Raynald, Mme DOSSOU-YOVO Marie-Louise, M DESSAINT Didier, M HUBERT Xavier, M SAULNIER Robin, M MARTIN Jean-Marie, M BERNARD Franck, M NORBLIN Raphael, Mme BLANCHARD Colette, M ALORY Christophe, M SENKEWITCH Georges, M TANGUY Martial, M DULONDEL Michel, M MORILLON Marc, Mme BANDELIER Lysiane, M ALLAIN Philippe, Mme BONNARD Carine, Mme GUESNET Séverine, Mme SVEL Frédérique, M VOLTOLINI Damien, Mme NEANT Jocelyne, M PATTYN Patrick, Mme BARILLER France, M LESELLIER Guy, M PERRIN Marc, M GILLES Hervé, M MAILLARD Jean-Marie, M CUFFAUX-CLAMAMUS Geoffrey, M ALBENQUE Roger, M SCHALLER Didier, M BOSSUYT Fabrice, Mme LAGOUGE Nathalie, M LEVERT Cedric, Mme RAMETTE Brigitte, M CARRETTE Christophe, M VERMEULIN Olivier, M MATHURIN Christian, Mme SUPPLICIAU Bruno, Mme NUGUES-VILLETTE Chantal, M WATEL Patrik, M HAVEL Willy, M GRIPPON Noel, Mme LE GOFF Hélène, M CHAPLAIS Robert, M DE LANGHE Christian, M CLOMENIL Joël, M ADIGUZEL Erkan, M CORNE Laurent, Mme RIVIERE Eveline, M MIELOT Roger, M LECARFF Jérôme, Mme CASTELNAU Caroline, Mme LEON Patricia, Mme MARAGLIANO Francine, Mme COLLIN Isabelle, Mme HAGUET VOLCKAERT Florence, M DESGROUAS Eddy, M SIMON Stéphane,

Madame DROUARD Evelyne suppléant(e) de Madame BOCAGE Sophie, Madame BACHER Francine suppléant(e) de Monsieur HEROUARD Jean-Paul.

ONT DONNÉ POUVOIR : Monsieur Nicolas GAVARD-GONGALLUD a donné pouvoir à Monsieur Noel GRIPPON, Madame Ketty REVEL a donné pouvoir à Madame Séverine GUESNET, Monsieur Timour VEYRI a donné pouvoir à Madame Nathalie LAGOUGE, Monsieur Cédric ROUSSEL a donné pouvoir à Monsieur Xavier HUBERT, Madame Servane BAYRAM a donné pouvoir à Monsieur Erkan ADIGUZEL, Monsieur Rachid MAMMERI a donné pouvoir à Monsieur Mohamed DERRAR, Madame Stéphanie LEROUX a donné pouvoir à Monsieur Franck BERNARD, Monsieur Jean-Pierre PICHOS a donné pouvoir à Monsieur Guy LEFRAND, Madame Christine LEMONNE a donné pouvoir à Monsieur Jean-Michel CAILLEUX, Monsieur Thierry LEFRANÇOIS a donné

pouvoir à Monsieur Olivier RIGAL-ROY, Madame Laure SALVAT a donné pouvoir à Monsieur Jean-Marie MARTIN, Monsieur Emmanuel ROUSSEL a donné pouvoir à Monsieur Driss ETTAZAOUI, Monsieur Francis GAUTIER a donné pouvoir à Madame Jocelyne NEANT, Monsieur Jean-Luc BOUILLIE a donné pouvoir à Madame Caroline CASTELNAU, Monsieur Abdé ZAYANI a donné pouvoir à Monsieur Willy HAVEL, Madame Françoise MARTIN a donné pouvoir à Madame Maryvonne HANNOTEUX, Madame Stéphanie AUGER a donné pouvoir à Madame Francoise LUVINI, Madame Karène BEAUVILLARD a donné pouvoir à Monsieur Arnaud MABIRE, Madame Nadine HANNE a donné pouvoir à Monsieur Sylvain BOREGGIO, Madame Diane LESEIGNEUR a donné pouvoir à Monsieur Laurent CORNE, Monsieur Geoffrey CARIOT a donné pouvoir à Madame France BARILLER, Madame Christiane MURCIA a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre PAVON,

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

Madame MARTIN Rosine, Madame DURANTON Nicole, Monsieur ERRAMMACH Youssef, Monsieur CONFAIS Stephane, Monsieur ASMONTI Gérard, Monsieur MARQUAIS Raynald, Monsieur GUILLEN Philippe, Monsieur BRULARD Thierry,



Accusé de réception
027-200071454-20240213-31148-DE-1-1.
Date de télétransmission : 14/02/24.
Date de réception préfecture : 14/02/24.
Date d'affichage :
22/02/24.

PROTECTION DES ESPACES NATURELS

Etude trame verte, bleue et noire Approbation

L'agglomération d'Evreux Portes de Normandie, consciente des enjeux en matière de transition énergétique et préservation de la biodiversité, a adopté son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) en 2021.

Cet outil de planification permet de structurer l'ensemble des actions permettant d'anticiper et de réduire notre impact sur l'environnement.

Face à l'érosion de la biodiversité et à la 6^e extinction de masse des espèces que nous vivons, le concept de trame verte et bleue (TVB) a été instaurée par le droit français par les lois de Grenelle I et II.

La notion de trame correspond aux différentes continuités écologiques. Ces continuités écologiques se composent de réservoirs de biodiversité (lieu de vie, de reproduction des espèces) et de corridors (connexions) qui les relient. Plusieurs trames ont été créées selon les types de milieux naturels :

- **Trame bleue** : milieux aquatiques (cours d'eau, zone humide, mares, étangs...) ;
- **Trame verte** : milieux terrestres (prairies, haies, bois, coteaux...) ;

Des sous-trames spécifiques aux milieux peuvent être identifiées en fonction des territoires. La sous-trame turquoise, par exemple, fait référence aux réseaux de mares.

Les objectifs de la TVB sont d'identifier, préserver et relier les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité.

Cette politique publique se décline à différentes échelles :

- A l'échelle nationale avec le document cadre « Orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques » ;
- A l'échelle régionale avec le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et Egalité des Territoires (SRADDET) ;
- A l'échelle locale avec la prise en compte du Schéma Régional de Cohérence Ecologique dans les documents d'urbanismes locaux et les plans d'aménagements sectoriels.

Afin d'agir concrètement sur son territoire, Evreux Portes de Normandie a démarré une étude dite « Trame Verte, Bleue et noire » en février 2022, conformément à la Fiche Action 2.3 du PCAET.

Un logo a été créé afin que l'étude et ses actions soient identifiées par le plus grand public :



L'impact de la pollution lumineuse a été intégrée dans l'étude et fait l'objet d'une trame spécifique appelée trame noire. Elle est définie comme un ensemble connecté de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques pour différents milieux (sous-trames) dont l'identification tient compte d'un

niveau d'obscurité suffisant pour la biodiversité nocturne.

Le bureau d'études BIOTOPE a été retenu pour accompagner l'agglomération dans les différentes phases. L'équipe a été complétée par Voix Active pour la concertation et Darkskylab pour les modélisations de la pollution lumineuse.

Cette étude structurante pour le territoire se décompose en trois phases :

- Phase 1 – Diagnostic du territoire : synthétiser les données bibliographiques, mener des campagnes de terrain, concerter sur l'état actuel du territoire, élaborer un rapport de diagnostic et les cartes des différentes trames et sous-trames, co-construire la stratégie d'EPN en matière de biodiversité ;
- Phase 2 – Plan d'actions : concerter l'ensemble des acteurs du territoire (techniciens, institutionnels, élus, associations, public...) afin de définir un plan d'actions sur 10 ans ;
- Phase 3 – Intégration des données dans le PLUi-HD : amender le PLUi-HD afin d'inclure les objectifs de préservation ou restauration des milieux, rédiger des OAP thématiques et sectorielles, réviser le règlement, mettre à jour l'état environnemental, réviser les cartes de zonages des communes.

L'étude a été financée par l'agglomération qui a obtenu des subventions de différents partenaires :

AESN	42 000,00
Lum'ACTE	5 250,00
AAP Région	45 924,30
EPN	40 135,70
TOTAL € HT	133 310,00
TOTAL € TTC	159 972,00

La gouvernance de l'étude a été réalisée par un comité technique (COTECH) et un comité de pilotage (COPIL) qui ont participé chacun à la construction et à la validation des différentes étapes. Les phases 1 et 2 de l'étude sont finalisées. Le rapport global présente le diagnostic, la stratégie, le plan d'actions et les fiches détaillées ainsi que les cartes des trames et sous-trames.

En synthèse, il apparaît que le territoire d'EPN est :

- Un territoire aux nombreux enjeux faunistiques et floristiques ;
- Riche de la présence de ses 3 vallées : Iton, Avre et Eure ;
- Composé à 24 % d'espaces boisés (dont 0,5 % sur des secteurs de coteaux calcaires) ;
- Une trame bleue représentée principalement par un réseau de plus de 1000 mares mais dont la fonctionnalité n'est pas assurée sur tout le territoire ;
- Des secteurs non ou peu connus (zone humide sur le plateau sud, sud du territoire) ;
- Une mosaïque écologique peu développée, à restaurer et conforter (petits boisements, mares, prairies, haie...) ;
- Un réseau de haies très limité (EPN est l'avant-dernier EPCI normand en matière de densité de haies).

Fort de ce diagnostic, des enjeux pour le territoire ont été mis en exergue permettant l'élaboration d'une stratégie.

Les objectifs de cette stratégie s'articule autour de 4 axes :

- AXE 1 : Connaître, restaurer et créer des continuités écologiques ;
- AXE 2 : Utiliser les outils réglementaires pour mener une politique de protection des milieux et des espèces ;
- AXE 3 : Communiquer : Sensibiliser et valoriser ;
- AXE 4 : Développer la biodiversité des villes et des villages.

Pour chaque axe, des actions opérationnelles ont été déclinées et validées lors du COPIL du 23/01/24. Le détail se trouve dans le rapport joint.

Pour certaines, des fiches techniques ont été rédigées. Ce plan d'actions est pensé pour être mené sur les 10 prochaines années en fonction des priorités identifiées, des crédits alloués, des subventions obtenues et des opportunités.

Tous les ans, un comité de pilotage sera organisé pour suivre les actions engagées et programmer les actions de l'année à venir.

Ces actions ne seront pas toutes portées par l'agglomération mais pourront faire l'objet d'un soutien par les communes, autres administrations, partenaires publics et privés.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5211-1
Vu le Code de l'environnement, notamment les articles L371-1 et suivants
Vu le Plan Climat Air Energie Territorial adopté par EPN en 2021
Vu la Stratégie Nationale Biodiversité 2030
Vu le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET)
Considérant les enjeux en matière de transition écologique et biodiversité pour le territoire d'Evreux Portes de Normandie

Il est demandé aux membres du Conseil communautaire de bien vouloir :

- **VALIDER** le rapport de l'Etude de Trame Verte, Bleue et noire d'Evreux Portes de Normandie joint à la délibération comportant le diagnostic territorial et les cartes des trames et sous-trames, la stratégie et le plan d'actions ;
- **VALIDER** la stratégie biodiversité du territoire et les 4 axes identifiés :
 - o AXE 1 : Connaître, restaurer et créer des continuités écologiques ;
 - o AXE 2 : Utiliser les outils réglementaires pour mener une politique de protection des milieux et des espèces ;
 - o AXE 3 : Communiquer : sensibiliser et valoriser ;
 - o AXE 4 : Développer la biodiversité des villes et des villages.
- **VALIDER** le plan d'actions sur 10 ans tel qu'il est présenté dans le rapport joint ;
- **AUTORISER** le démarrage de la phase 3 de l'étude qui concerne l'intégration des données de l'étude Trame Verte, Bleue et noire dans le PLUi-HD ;
- **AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant à solliciter des financements pour la réalisation du programme d'actions de l'étude Trame Verte, Bleue et noire ;
- **AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant à **SIGNER** tous documents relatifs à l'exécution de ce dossier.

Avis favorable de la commission Eau et assainissement (24/01/24)

ADOPTÉ



Le Président d'Evreux Portes de Normandie

Guy LEFRAND

